



**ccap**

Centre de Cytologie et  
d'Anatomo-Pathologie

**MANUEL DE  
PRELEVEMENT DES  
EXAMENS  
HISTOLOGIQUES  
ET DES CYTOLOGIES  
NON  
GYNECOLOGIQUES**

## I. Le laboratoire

### 1. Emplacement

Le laboratoire CCAP se situe à la maison des consultations du Pôle Santé Oréliance.

**Adresse :**

Au 551 Avenue Jacqueline Auriol  
Rez de Jardin (niveau -1)  
45770 Saran

### 2. Horaires

	<b>HORAIRE D'OUVERTURE</b>	<b>HORAIRE DE FERMETURE</b>
<b>LUNDI</b>	7h30	17h00
<b>MARDI</b>	7h30	17h00
<b>MERCREDI</b>	7h30	17h00
<b>JEUDI</b>	7h30	17h00
<b>VENDREDI</b>	7h30	16h00
<b>SAMEDI</b>	<b>FERME</b>	
<b>DIMANCHE</b>		

### 3. Examens réalisés au laboratoire

Les examens réalisés au laboratoire et ceux sous traités sont détaillés dans le catalogue de prestations : *M\_CP\_FI01\_Catalogue de prestations*.

Il est disponible sur le site internet : [www.c-cap.fr](http://www.c-cap.fr) ou en version papier sur simple demande (un accusé réception vous sera alors demandé).

### 4. Délai de transmission du compte rendu

Au plus tard 8 jours ouvrés après enregistrement de l'échantillon au laboratoire.

Ce délai est à titre indicatif. Il peut être allongé en fonction de la complexité de l'examen et des techniques complémentaires nécessaires.

Nos délais sont spécifiés dans notre catalogue de prestations *M\_CP\_FI01\_Catalogue de prestations*.

## II. Objectif

---

L'objectif de ce document est de décrire la méthodologie pour que les prescripteurs prélèvent et conditionnent en toute sécurité les prélèvements (échantillons) histologiques destinés à un examen anatomo-cyto-pathologiques (ACP).

Les modifications apportées au document sont identifiées par un trait violet en bordure :

## III. Introduction

---

La qualité d'un examen anatomo-cyto-pathologiques dépend de la bonne exécution de trois phases : pré-analytique, analytique et post-analytique.

La phase pré-analytique débute avant que les prélèvements ne parviennent au CCAP pour examen. Cette phase conditionne la faisabilité des examens dans des conditions optimales permettant la mise en route des différentes techniques d'ACP afin d'établir un diagnostic et de déterminer les facteurs pronostiques et théranostiques.

Le laboratoire a choisi d'étendre cette phase jusqu'à la lame blanche.

Elle comprend par conséquent :

- la réalisation du prélèvement par le prescripteur
- la transmission du prélèvement au laboratoire
- la réception de l'examen au laboratoire
- l'enregistrement de l'examen dans le système de gestion du laboratoire
- la macroscopie
- l'imprégnation tissulaire
- la microtomie.

La phase analytique est limitée à la révélation d'un signal : coloration HES, coloration Papanicolaou, IHC, colorations spéciales (PAS, Grocott, Perls, ...), Immunofluorescence (IF).

La phase post-analytique comprend toutes les étapes du compte rendu.

Elle comprend :

- la lecture des lames
- la dictée et la frappe du compte rendu
- la validation par le pathologiste
- l'édition et la diffusion

L'identification correcte des échantillons, renseignements corrects et exhaustifs de la demande d'examen, prélèvement et fixation adéquate des échantillons font partis des items fondamentaux de la phase pré-analytique.

Pour cette raison le centre CCAP, au travers de ce document informe quelles sont les informations nécessaires pour obtenir et préserver les échantillons soumis à examen dans les meilleures conditions.

Les méthodes utilisées sont revues régulièrement en accord avec la réglementation internationales.

Des échantillons inadéquats rendent difficile voire impossible un diagnostic correct, complet et précis.

Ce document indique comment faire pour obtenir des échantillons de bonne qualité.

## IV. Examen histologique

### 1. Informations requises

Il est important de :

**O  
B  
L  
I  
G  
A  
T  
O  
I  
R  
E**

- Identifier correctement les flacons ou cuvettes qui contiennent l'échantillon et
- Remplir le formulaire de demande d'examen avec l'identification du patient :
  - nom de naissance du patient,
  - nom marital si applicable,
  - date de naissance,
  - adresse,
  - nom du médecin prescripteur,
  - date du prélèvement
  - heure de prélèvement / fixation
- adresse et nom des personnes qui reçoivent le CR final.
- Numéro Sécurité Sociale



Le formulaire est intitulé "DEMANDE D'EXAMEN HISTOLOGIE". Il est divisé en plusieurs sections :

- PATIENT** : Champ pour sélectionner le sexe (M, F, Enfant), et champs pour le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse, le code postal, la ville, le numéro de dossier, le numéro de Sécurité Sociale et le téléphone.
- MÉDECIN PRESCRIPTEUR** : Champ pour le cachet du médecin prescripteur.
- RÉSULTATS A COMMUNIQUER AUX DRS (Nom + Prénom)** : Liste à puces pour indiquer les résultats à communiquer.
- PRÉLÈVEMENTS** : Champ pour sélectionner la nature du prélèvement (Cytologie, Biopsie, Pièce opératoire, Extempo) et le siège du prélèvement. Un champ "Nombre de flacons" est également présent.
- RENSEIGNEMENTS CLINIQUES** : Champ pour l'autorité et la date de prélèvement/fixation.

Des éléments en rouge indiquent que ces champs doivent être obligatoirement complétés pour le suivi du dossier patient.

Il est important de bien compléter ces informations afin d'éviter les doublons patronymiques.

Les informations cliniques sont fondamentales pour le diagnostic afin de permettre un résultat adapté au contexte physiologique du patient.

Dans le cas, où vous auriez des homonymes (exemple : mère et fille) la même journée, il est préférable d'identifier le flacon par le NOM et 1<sup>ère</sup> lettre du Prénom, ou le NOM et la date de naissance (un élément qui permettrait de différencier les 2 flacons en cas de problèmes).

Les items suivants sont importants dans l'établissement du diagnostic :

- ① Les informations cliniques
- ② Les examens et lésions existantes (lésion maligne) = les antécédents
- ③ La topographie de la lésion

De plus, il est primordial d'identifier les flacons (avec une étiquette ou de façon manuscrite) directement sur le flacon et non sur le couvercle / bouchon quel que soit la nature du prélèvement.

## 2. Nature des prélèvements

### a. Les biopsies

Les biopsies correspondent à des fragments de petite taille uniques ou multiples en général avec une forme irrégulière et sans aspect macroscopique caractéristique.

### b. Les pièces chirurgicales

Les pièces chirurgicales correspondent aux pièces d'excision de lésions, les résections partielles ou totales d'organes, néoplasie et produits d'amputation de membres.

## 3. Conservation

Le flacon contenant le formol doit être conservé entre 5°C et 25°C et de préférence à l'abri de la lumière.

## 4. Fixation :

Le prélèvement doit être fixé dans du formol tamponné à 4% immédiatement après l'excision. Le volume idéal de formol pour le prélèvement est de 10 volumes de formol pour 1 volume de tissu.

Les récipients doivent avoir un volume idéal pour une bonne fixation et doivent être hermétiquement fermés.

Dans le cas de résections importantes, comme les mastectomies, segments d'intestins, etc... il est préférable de les ouvrir avant de les placer dans le formol. Cette étape permettra une meilleure fixation.

S'il est nécessaire d'envoyer du matériel frais (= prélèvement histologique) au laboratoire, il est préférable d'appeler le laboratoire avant afin de définir la marche à suivre.

**Pour rappel :** Les prélèvements frais ne doivent pas rester plus d'une heure sans fixation, ce qui le rendrait **inutilisable** et **ininterprétable**.

La date de péremption du formol doit être vérifiée systématiquement afin d'éviter d'utiliser un fixateur périmé qui pourrait influencer sur la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

## 5. Informations complémentaires :

Dans le cas d'excision des lésions malignes, il est demandé l'identification des marges chirurgicales pour évaluation de l'étendue.

Ceci peut être réalisé avec un fil de suture dans un point anatomique précis et identifié sur la demande d'examen. En cas de fragments irréguliers, un dessin peut être réalisé pour une meilleure orientation pour le pathologiste ou décrire de manière détaillée les relations anatomiques des marges chirurgicales sur la demande d'examen.

## 6. Méthode :

Après la réalisation d'une description macroscopique et de l'échantillonnage, le prélèvement est traité, inclus en paraffine et coloré à l'Hématoxyline-Eosine-Safran.

## 7. Traitements spécifiques :

**Prélèvement osseux :** Ce type d'échantillon est soumis à la décalcification et fréquemment à des colorations histochimiques et / ou immunohistochimiques, le délai de réponse peut alors s'allonger par rapport à celui des autres examens.

## 8. Critères d'acceptation et refus des prélèvements :

Certains facteurs sont susceptibles d'influencer la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

Ces facteurs ont été définis au laboratoire et sont décrits dans le document :  
R\_TR\_FI02\_Condition d'acceptation ou refus des prélèvements

### ➤ Des critères de **REFUS** :

- Plusieurs flacons patients non identifiés et demandes d'examen en vrac (absence de pochette individualisée)

Dans ce cas les prélèvements ne seront pas pris en charge par le laboratoire et le prescripteur sera directement averti.

### ➤ Des critères **BLOQUANTS** (pouvant retarder le rendu du résultat) :

- Discordance entre l'identité patient de la demande d'examen et l'identité annotée sur le flacon
- Discordance entre le nombre de flacons indiqué sur la demande d'examen et la réalité
- Discordance entre les renseignements cliniques indiqués sur la demande d'examen et ceux notés sur le flacon
- Absence de la demande d'examen
- Absence du nom du prescripteur
- Absence de renseignements cliniques
- Absence de renseignements patients (adresse incomplète, absence date de naissance...)
- ...

### ➤ Des critères **NON BLOQUANTS** (pouvant nécessiter l'intervention du personnel technique ou secrétaires) :

- Identification du flacon patient sur le couvercle
- Flacon sans fixateur (risque de destruction des cellules)
- ...

Selon le problème rencontré, une annotation pourra être ajoutée au compte-rendu par le pathologiste.

## 9. Hygiène et sécurité :

Les échantillons de pathologie chirurgicale doivent être considérés comme contagieux jusqu'à ce qu'ils soient fixés.

Respecter les recommandations réglementaires pour la manipulation des échantillons de patients. Les règles de sécurité quant à la manipulation de formol doivent être appliquées.

La fiche de données de sécurité (FDS) est disponible sur demande.

## 10. Acheminement

Les prélèvements parviennent au laboratoire par différents moyens :

- Par service postal (*enveloppe T*)
- Déposé directement au laboratoire par le patient
- Par coursier \*
- Déposé directement au laboratoire par le prescripteur ou une secrétaire \*

\* Dans les deux derniers cas, un bordereau sera mis à votre disposition *R\_TR\_FO07\_ Bordereau de traçabilité et prise en charge des examens histologiques*

Vous devrez apposer votre **cachet** et indiquer la **date** et le **nombre de flacons transmis**.

Nom du coursier :  GENEVIER A  
 GENEVIER T  
 Autre : .....

**Cabinet : (Partie obligatoire)**

Date	Nbre de flacons	Réception par le coursier	Réception au CCAP
		<input type="checkbox"/> CONFORME <input type="checkbox"/> NON CONFORME Préciser : .....	<input type="checkbox"/> CONFORME <input type="checkbox"/> NON CONFORME Préciser : .....

↑

Cette partie est uniquement remplie lorsque le coursier vient récupérer les prélèvements à votre cabinet

↑

Le personnel du CCAP s'assure que le nombre de prélèvements reçus correspond à celui envoyé

Le respect de cette procédure est indispensable pour la **tracabilité** et la **sécurisation** du prélèvement.

## 11. Prestation de conseil et réclamations

Les pathologistes restent à la disposition des prescripteurs pour toutes demandes concernant la prescription ainsi que l'interprétation des résultats.

Le laboratoire a mis en place un système de réclamations. Elles peuvent nous être adressées par téléphone, courrier ou fax.

Toutes réclamations quelles que soient la provenance sont enregistrées et analysées régulièrement.

V. Examen de cytologie non gynécologique

1. Informations requises

Il est important de :

**O  
B  
L  
I  
G  
A  
T  
O  
I  
R  
E**

- Identifier correctement les flacons ou cuvettes qui contiennent l'échantillon et
- Remplir le formulaire de demande d'examen avec l'identification du patient :
  - Nom de naissance du patient,
  - Nom marital si applicable,
  - Date de naissance,
  - Adresse,
  - Nom du médecin prescripteur,
  - Date du prélèvement
  - Adresse et nom des personnes qui reçoivent le CR final.
- Numéro de Sécurité Sociale

*Pour les examens de cytologies non gynécologiques, vous pouvez utiliser 2 demandes différentes :*

- 1 *La demande d'examen cytologique frottis urinaire*
- 2 *La demande d'examen cytologie spéciale (pour toutes les autres cytologies non gynécologiques : thyroïde, ascite, bronchique, LCR, ponction de kyste...)*

1

2



**ccap** Dr DOUVIN & Dr KAPFER  
Maison des consultations  
551, avenue Jacqueline Auriol  
45770 SARAN  
Tél. 02 38 24 07 07

Cadre réservé au laboratoire

**DEMANDE D'EXAMEN CYTOLOGIQUE**  URGENT

*Les éléments inscrits en rouge doivent être obligatoirement complétés pour le suivi du dossier patient*

Nom : .....  
N.J.F. : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Adresse : .....  
Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....  
Téléphone : .....  
N° de Sécurité Sociale : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Résultat à communiquer au Dr : .....

**FROTTIS URINAIRE**

Date du prélèvement : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nature du prélèvement :  
 Miction  Sondage  Urine + Lavage  Voie haute

Examen cytoscopique :  Normal  Pathologique  
Description : .....

Renseignements cliniques : .....

Antériorités :  Surveillance : Grade : ..... Stade : .....  
 Traitement en cours : .....

R\_TR\_F004 R02 - 2010/2019 Dans le cadre du RGPD, ces informations sont recueillies à titre de données obligatoires dans le cadre du respect des exigences de l'accréditation selon la norme ISO 15189



**ccap** Dr DOUVIN & Dr KAPFER  
Maison des consultations  
551 avenue Jacqueline Auriol  
45770 SARAN  
☎ 02.38.24.06.74

Cadre réservé au laboratoire

N° Histo associé : .....

**Demande d'examen cytologique**  URGENT

*Les éléments inscrits en rouge doivent être obligatoirement complétés pour le suivi du dossier patient*

Nom : .....  
Nom de naissance : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Adresse : .....  
Code postal : \_\_\_\_ Ville : .....  
Téléphone : .....  
N° de Sécurité Sociale : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Résultat à communiquer également au Dr : .....

**Cytologie spéciale :**

Date du prélèvement : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nature du prélèvement :  
 Thyroïde  LBA  Aspiration bronchique  
 LCR  Ponction mammaire  Écoulement mammaire  
 Ascite  Plèvre  Autre : .....

Renseignements cliniques : .....

Antériorités connues : .....

R\_TR\_F006 R00 Dans le cadre du RGPD, ces informations sont recueillies à titre de données obligatoires dans le cadre du respect des exigences de l'accréditation selon la norme ISO 15189



Il est important de bien compléter ces informations afin d'éviter les doublons patronymiques. Les informations cliniques sont fondamentales pour le diagnostic afin de permettre un résultat adapté au contexte physiologique du patient.

Dans le cas, où vous auriez des homonymes (exemple : mère et fille) la même journée, il est préférable d'identifier le flacon par le NOM et 1<sup>ère</sup> lettre du Prénom, ou le NOM et la date de naissance (un élément qui permettrait de différencier les 2 flacons en cas de problèmes).

Les informations cliniques sont fondamentales pour établir un diagnostic précis :

- Les informations cliniques
- La problématique
- Les examens et lésions existantes (lésion maligne)
- Résultats de traitement ou examens complémentaires

## 2. Nature des prélèvements

L'examen de cytologie non gynécologique comprend l'examen des liquides et des sécrétions. Comme pour tous les examens analysés en ACP, la qualité de l'échantillon dépend du prélèvement, de la fixation et du transport jusqu'au laboratoire.

La cytologie spéciale est réalisée soit en milieu liquide soit par étalement.

## 3. Conservation

Le flacon contenant la solution CytoLyt doit être stocké entre 15°C et 30°C.

**Cette solution conserve les cellules pendant huit jours au maximum.**

## 4. Prélèvement et Fixation :

La date de péremption doit être vérifiée systématiquement afin d'éviter d'utiliser un fixateur / conservateur périmé qui pourrait influencer sur la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

Les cytologies non gynécologiques sont :

- Les liquides d'ascite
- Les ponctions de kystes
- Les LCR
- Les LBA
- Les aspirations bronchiques
- Les cytologies urinaires
- Les cytologies thyroïdiennes

Les cytologies non gynécologiques peuvent parvenir au laboratoire :

- A l'état frais (dans un tube sec)
- OU
- Dans tube pré-rempli avec un conservateur (Cytolyt)

**⚠ Ne plus utiliser de flacon de formol**

## 5. Informations importantes :

Les flacons préconisés sont définis dans le catalogue de prestations *M\_CP\_FI01\_Catalogue de prestations*.

De plus, la date de péremption du cytolyt doit être vérifiée systématiquement afin d'éviter d'utiliser un conservateur périmé qui pourrait influencer sur la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

## 6. Méthode :

Les cytologies non gynécologiques sont traitées soit :

- **En milieu liquide** : par la méthode de cytologie en monocouche grâce à un automate spécifique. Les lames obtenues sont colorées par la coloration Papanicolaou puis examinées au microscope. Dans certains cas, il peut être réalisé un cyto-bloc en paraffine coloré par l'Hématoxyline, Eosine et Safran.
- **Par étalement** : Les lames préalablement réalisées par le prescripteur sont colorées par la coloration Papanicolaou puis examinées au microscope.

## 7. Critères d'acceptation et refus des prélèvements :

Certains facteurs sont susceptibles d'influencer la réalisation de l'examen ou l'interprétation des résultats.

Ces facteurs ont été définis au laboratoire et sont décrits dans le document : *R\_TR\_FI02\_Condition d'acceptation ou refus des prélèvements*

### ➤ Des critères de **REFUS** :

- Plusieurs flacons patients non identifiés et demandes d'examen en vrac (absence de pochette individualisée)

Dans ce cas les prélèvements ne seront pas pris en charge par le laboratoire et le prescripteur sera directement averti.

### ➤ Des critères **BLOQUANTS** (pouvant retarder le rendu du résultat) :

- Discordance entre l'identité patient de la demande d'examen et l'identité annotée sur le flacon
- Discordance entre le nombre de flacons indiqué sur la demande d'examen et la réalité
- Discordance entre les renseignements cliniques indiqués sur la demande d'examen et ceux notés sur le flacon
- Absence de la demande d'examen
- Absence du nom du prescripteur
- Absence de renseignements cliniques
- Absence de renseignements patients (adresse incomplète, absence date de naissance...)
- ...

### ➤ Des critères **NON BLOQUANTS** (pouvant nécessiter l'intervention du personnel technique ou secrétaires) :

- Identification du flacon patient sur le couvercle

- Flacon sans fixateur (risque de destruction des cellules)
- ...

Selon le problème rencontré, une annotation pourra être ajoutée au compte-rendu par le pathologiste.

## 8. Hygiène et sécurité :

Les échantillons de pathologie chirurgicale doivent être considérés comme contagieux jusqu'à ce qu'ils soient fixés.

Respecter les recommandations réglementaires pour la manipulation des échantillons de patients. Les règles de sécurité quant à la manipulation du milieu de conservation doivent être appliquées. Les fiches de données de sécurité (FDS) pour le milieu de conservation sont disponibles sur demande.

## 9. Acheminement

Les prélèvements parviennent au laboratoire par différents moyens :

- Par service postal (*enveloppe T*)
- Déposé directement au laboratoire par le patient
- Par coursier \*
- Déposé directement au laboratoire par le prescripteur ou une secrétaire \*

\* Dans les deux derniers cas, un bordereau sera mis à votre disposition *R\_TR\_FO07\_ Bordereau de traçabilité et prise en charge des examens histologiques*

Vous devrez apposer votre **cachet** et indiquer la **date** et le **nombre de flacons transmis**.

Nom du coursier :  GENEVIER A  
 GENEVIER T  
 Autre : .....

**Cabinet : (Partie obligatoire)**

Date	Nbre de flacons	Réception par le coursier	Réception au CCAP
		<input type="checkbox"/> CONFORME <input type="checkbox"/> NON CONFORME Préciser : .....	<input type="checkbox"/> CONFORME <input type="checkbox"/> NON CONFORME Préciser : .....

Cette partie est uniquement remplie lorsque le coursier vient récupérer les prélèvements à votre cabinet

Le personnel du CCAP s'assure que le nombre de prélèvements reçus correspond à celui envoyé

Le respect de cette procédure est indispensable pour la **traçabilité** et la **sécurisation** du prélèvement.

## **10. Prestation de conseil et réclamations**

Les pathologistes restent à la disposition des prescripteurs pour toutes demandes concernant la prescription ainsi que l'interprétation des résultats.

Le laboratoire a mis en place un système de réclamations. Elles peuvent nous être adressées par téléphone, courrier ou fax.

Toutes réclamations quelles que soient la provenance sont enregistrées et analysées régulièrement.